



**GRAND AMIÉNOIS**  
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN



**Conseil de Développement Durable en Commun**  
Grand Amiénois



*Source: Le journal de Ham du 22 mai 2024*

## **AVIS CITOYEN CONSECUTIF AUX COULEES DE BOUE**

**DANS PLUSIEURS VILLAGES DE L'AMIENOIS FIN MAI 2024**

***RAPPORT FINAL***

**Groupe de Travail EAU**

**Avril 2025**

*Diffusion restreinte ; voir en fin de document*



**GRAND AMIÉNOIS**  
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN



**Conseil de Développement Durable en Commun**  
Grand Amiénois

## Sailly-Laurette, avant le 21 mai 2024



source : Google Maps

## Le même endroit durant la coulée de boue du 21 mai 2024



source : Le journal de Ham



GRAND AMIÉNOIS  
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN



Conseil de Développement Durable en Commun  
Grand Amiénois

## Le même endroit le lendemain, la solidarité entre habitants pour débarrasser, vider et nettoyer



Source : France Info



Source : TF1info.fr



**GRAND AMIÉNOIS**  
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN



**Conseil de Développement Durable en Commun**  
**Grand Amiénois**



Source : Francebleu.fr



Source : Francebleu.fr

## Sailly-Laurette, 6 mois après les coulées de boue du 21 mai 2024

(source : photos personnelles)



Ici la **COM DE COM** du Val de Somme  
améliore votre confort au quotidien.

**Val de Somme**  
LA COM DE COM

# VOIRIE ET EAU POTABLE

Travaux suite aux intempéries de mai 2024  
Rue du port - Saily Laurette

**Durée : 2 mois à partir du 16 septembre 2024**

**Coût total : 262 778 € HT**

Part Communauté de Communes du Val de Somme :	132 778 €
Part Département :	80 000 €
Part Etat :	50 000 €

**Val de Somme** LA COM DE COM

**somme** LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**PRÉFET DE LA SOMME**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Entreprises :** **COLAS** WE OPEN THE WAY **ADDUCTEAM**

Communauté de Communes du Val de Somme  
31 ter rue Gambetta, 80800 Corbie  
03 22 96 05 96

[www.valdesomme.com](http://www.valdesomme.com)



**GRAND AMIÉNOIS**  
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN



**Conseil de Développement Durable en Commun**  
Grand Amiénois





**GRAND AMIÉNOIS**  
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN



**Conseil de Développement Durable en Commun**  
Grand Amiénois



## **Autres illustrations de la force des éléments et des dégâts**



*Source : Franceinfo.fr*



**GRAND AMIÉNOIS**  
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN



**Conseil de Développement Durable en Commun**  
**Grand Amiénois**



*Source : picardieweb.fr*



*Source : RTBF*



**GRAND AMIÉNOIS**  
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN



**Conseil de Développement Durable en Commun  
Grand Amiénois**



*Source : Courrier Picard*





**GRAND AMIÉNOIS**  
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN



**Conseil de Développement Durable en Commun**  
Grand Amiénois



Source : photos personnelles

# Sommaire

## Introduction

### 1. Plusieurs facteurs de déclenchement des coulées de boue du 21 mai 2024 sur les versants du plateau du Santerre

#### 1.1. Les facteurs météorologiques

#### 1.2. Les aménagements fonciers agricoles, notamment liés aux politiques publiques à partir de la Reconstruction

Les politiques agricoles, les remembrements, la productivité et l'accélération de la mécanisation

L'arasement des haies bocagères et le retournement des pâtures

#### 1.3. Des conseils déjà prodigués mais relativement suivis et aux résultats mitigés

### 2. Une proposition du Groupe de Travail Eau du CDD de médiation entre l'intercommunalité et les habitants & acteurs de la commune de Sailly-Laurette

### 3. Proposition d'action et d'étude à but préventif

#### 3.1. Les informations d'origine humaine

3.1.1. Les documents pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

3.1.2. Les toponymes

3.1.3. Les noms de rue

3.1.4. Les recherches documentaires dans la presse régionale depuis 1920

3.1.5. Les témoignages des aînés

#### 3.2. Les informations d'origine naturelle

3.2.1. Les relevés cartographiques et photographiques

3.2.2. L'évolution de la composition agricole et naturelle

#### 3.3. Parmi les aménagements pour maîtriser l'écoulement : l'exemple du village de Grouches-Luchuel

## Conclusion

### Remarques préliminaires

L'objectif de ce rapport n'est pas de juger un ou des groupes de gens qui seraient « responsables » des coulées de boue subies sur l'Amiénois fin mai 2024. Les membres du Groupe de Travail EAU ont voulu avoir une démarche constructive, et apporter des propositions d'amélioration ou préventives auprès des élus métropolitains - qui sont préalablement des élus communautaires et municipaux - pour l'avenir.

C'est en ce sens qu'a été produit le présent rapport final.

Les images et documents graphiques insérés dans les pages de ce rapport ont pour simple vocation d'illustrer les propos développés. Ce rapport n'a pas de finalité mercantile, ni pour but de faire de publicité pour n'importe quel organisme public ou privé que ce soit.

## Remerciements

Les membres du Groupe de travail EAU, et plus généralement les membres du Conseil de Développement Durable, tiennent à remercier :

- ✓ Monsieur Francis PETIT, Maire de Grouches-Luchuel,  
Vice-Président de la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie en charge de l'environnement et du développement durable
  
- ✓ Madame Emilie DORGE, Technicienne Erosion, Environnement et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

pour leur disponibilité et pour l'accueil réservé aux membres du CDD le 3 février 2025 dans le cadre de la présentation des aménagements de prévention du ruissellement réalisés par la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie sur le secteur de la vallée de la Grouche, et plus particulièrement le finage de la commune de Grouches-Luchuel.

Les membres du CDD ont pu se rendre compte concrètement des résultats de la mise en œuvre de différentes solutions - adaptées au cas par cas - qui limitent et réduisent l'impact des écoulements surfaciques violents.

Les membres du CDD incitent dès à présent les élus métropolitains à suivre et à faire suivre l'exemple des acteurs publics et privés qui se sont mobilisés sur le bassin versant de la Grouche afin de réduire au mieux les risques de dégâts des eaux au profit durable des habitants du Grand Amiénois, des leurs patrimoines respectifs et des surfaces non urbanisées mises en exploitation agricole.

## Introduction

Les orages de la soirée du 21 mai 2024, accompagnés de pluies diluviennes, ont fortement impacté la région amiénoise et la Somme. Plusieurs communes des secteurs de Sains-en-Amiénois, Bray sur Somme, Ham et Albert ont été très fortement touchées par des précipitations exceptionnellement volumineuses et violentes. Parmi les communes les plus impactées se trouvent les villages en situation de fond de vallée, c'est-à-dire en contrebas de plateaux agricoles cultivés. Ces villages ont subi l'effet conjugué des intempéries tombées directement sur les habitations, constructions et terrains non imperméabilisés ; et en même temps celle des eaux de pluie mêlées aux terres des champs des plateaux qui surplombent ces villages, et devenues torrentielles en dévalant les talus des plateaux. Les eaux boueuses ont convergé vers les points bas, donc les villages, comme un effet entonnoir.

Tel était le cas des villages de Saily-Laurette et Morlancourt, deux villages voisins situés pour l'un dans la vallée de la Somme, et pour l'autre dans la vallée de l'Ancre. Ces deux villages sont distants de 5 km et séparés par un festonnement du Nord du plateau de l'Amiénois.

L'orage qui a sévi sur ce segment du plateau qui sépare Saily-Laurette de Morlancourt a amené des précipitations très abondantes : les relevés pluviométriques en début de soirée ont indiqué un niveau de 66 mm de pluie en ½ heure (soit 66 litres par m<sup>2</sup>).

Par ailleurs, ces précipitations sont tombées sur les champs qui étaient déjà détrempés. Les eaux et les terres sont devenues rapidement une coulée de boue qui s'est déversée en direction des points bas de cette partie du plateau, c'est-à-dire les deux villages vers le Sud Saily-Laurette, et vers le Nord : Morlancourt.



Source : franceinfo.fr

Comme il s'est agi de coulées de boue, il a fallu regarder d'où provenaient les terres liquéfiées qui ont déferlé sur les villages. Or, ces terres en contrehaut des villages provenaient de champs cultivés notamment pour des pommes de terre ou des betteraves. Il s'agit ici de cultures qui :

- d'une part demandent une largeur conséquente entre 2 rayons de culture, ce qui constitue des rigoles ou drains entre chaque rayon de culture,
- d'autre part sont des cultures à récolte tardive ; donc au printemps, les pousses étaient encore petites, ce qui ne constituait aucune capacité de freinage à l'écoulement de l'eau.

C'est d'ailleurs pourquoi les organismes agricoles (consulaires, centres de formation) ont recommandé de semer et d'exploiter plus encore ces types de cultures dans le sens perpendiculaire à la pente du champ.

L'origine des coulées de boue ne peut cependant pas revenir exclusivement aux exploitations agricoles, compte tenu de ce que par ailleurs, l'hiver 2023-2024 a été particulièrement pluvieux, et que les sols (et sous-sols) étaient déjà, au moment des précipitations du 21 mai suivant, quasiment à l'état de saturation en eau. Par conséquent, les sols ne pouvaient plus recevoir et absorber les grandes quantités d'eau qui ont été précipitées le 21 mai dernier.

Les pouvoirs publics, et notamment les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, qui ont la compétence obligatoire de la GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI), ont pris conscience bien avant même l'épisode orageux du 21 mai 2024 de la vulnérabilité des villages au risque d'inondation ou de coulée de boue.

À la suite de cet évènement météorologique et de ses conséquences dans les villages et les champs, le Conseil de Développement Durable a constitué en urgence un Groupe de Travail « Eau » en vue de participer à sa façon à la problématique des coulées de boue, et s'est concentré plus particulièrement sur la commune de Sailly-Laurette.

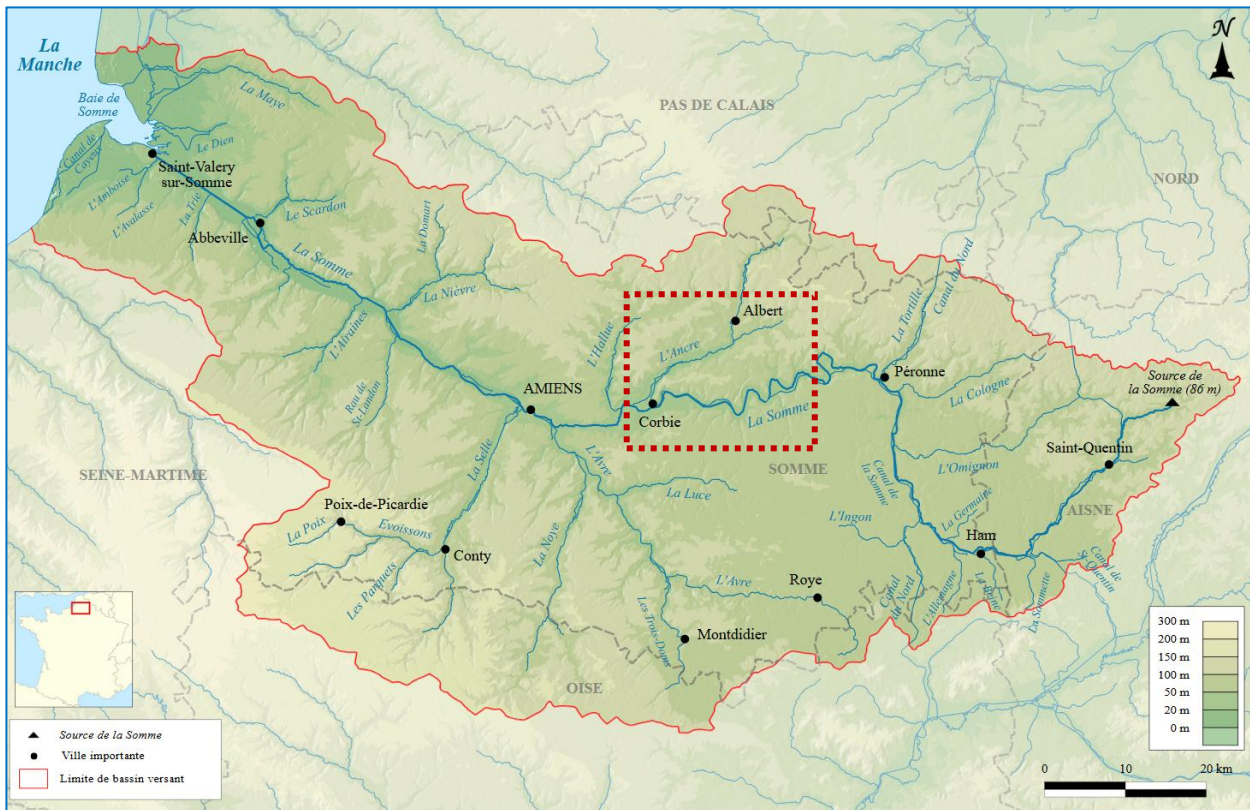
Le présent rapport final rend compte des propositions énoncées par les membres du Groupe de Travail au regard de ce sujet grave et urgent.



**GRAND AMIÉNOIS**  
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

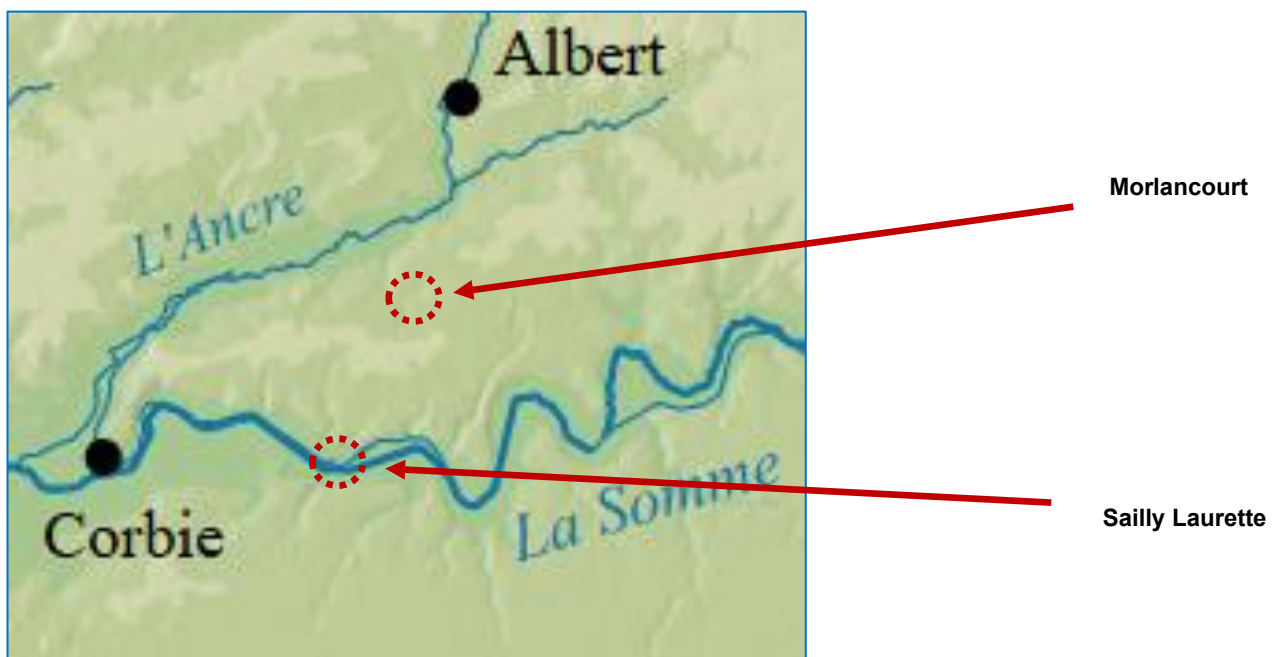


**Conseil de Développement Durable en Commun**  
**Grand Amiénois**



Source carte et zoom : Wikipedia,  
Bassin de la Somme

**Ci-dessus la carte du bassin versant de la Somme et des altimétries du secteur ; et un zoom de localisation des villages très impactés par les coulées de boue.**



# 1. Plusieurs facteurs de déclenchement des coulées de boue du 21 mai 2024 sur les versants du plateau du Santerre

Les boues qui se sont écoulées dans les villages en contrebas du plateau du Santerre sont issues indéniablement de terres des champs qui les surplombaient. Toutefois, il aura fallu une accumulation de plusieurs facteurs de natures différentes pour aboutir au phénomène de coulées du 21 mai.

## 1.1. Les facteurs météorologiques

**Sur les derniers mois écoulés**, comme évoqué précédemment, l'automne et l'hiver 2023-2024 ont été particulièrement arrosés de pluies généreuses et régulières. En effet, dès le début du printemps 2024, les pouvoirs publics ont fait état d'un (très) bon niveau de rechargement des nappes phréatiques plus ou moins à l'échelle nationale, mais effectivement très positif à l'échelle des Hauts-de-France.



Source : <https://monde.ccdmd.qc.ca/ressource/?id=53987&demande=desc>  
© Marie-Christine Poulin (2010)

Toutefois, un volume de précipitations important d'octobre 2023 à mai 2024 sous-entend également l'engorgement en eau des sols<sup>1</sup> qui étaient donc devenus proches de la saturation.

Par conséquent, toute arrivée majeure de précipitations ne pouvait plus s'infiltrer correctement ni assez rapidement dans les sols vers les nappes phréatiques ; mais resterait en surface et s'accumulerait jusqu'à se déverser par écoulement en surface vers les points exutoires : les coteaux du plateau qui convergeaient respectivement vers Sailly-Laurette et vers Morlancourt.

**Sur le court terme**, et consécutivement à la quasi-saturation préalable des sols du plateau du Santerre, la capacité d'absorption supplémentaire des terres était déjà véritablement réduite avant le 21 mai dernier. Or, l'épisode orageux du 21 mai s'est distingué par une masse nuageuse considérablement élevée. En témoignent les relevés pluviométriques qui ont enregistré 66 mm de précipitations en 30 minutes au cours de l'épisode orageux, ce qui signifie que sur ce temps d'une demi-heure, 66 litres sont tombés en moyenne par m<sup>2</sup>. Toutefois, l'épisode orageux a duré bien plus longtemps que 30 minutes... ce qui représente alors un volume total de précipitations sensiblement supérieur : l'épisode pluvieux a été jugé équivalent aux précipitations centennales.

<sup>1</sup> Comprendre ici à la fois les terres et limons, mais aussi les couches rocheuses sous ceux-ci (généralement des couches calcaires, poreuses).

La conséquence du passage de cet orage au-dessus du plateau du Santerre est donc que les précipitations se sont donc rapidement concentrées au-dessus d'un sol devenu incapable de la moindre infiltration supplémentaire. Les eaux de pluie se sont mélangées facilement avec les terres déjà très meubles, et ont formé des nappes boueuses qui ont pris le chemin des points bas des vallées, à savoir localement les villages de Morlancourt et Sailly-Laurette. Compte tenu des volumes liquides mobilisés, et des pentes naturelles des sols, les nappes de boues ont coulé avec une vitesse de ruissellement effective ; ce qui signifie ici une véritable capacité d'érosion ou d'emport des sols depuis les champs en contre-haut vers les villages dans les vallées en contrebas.

**Pour l'avenir**, même s'il n'est pas possible de définir le climat futur de notre région, nous savons que le dérèglement climatique conduira à davantage d'épisodes d'intempéries violentes en toutes saisons. Ce phénomène de coulées de boue pourrait se reproduire en cas de précipitations abondantes, éventuellement suivies de précipitations volumineuses et violentes.



Source : <https://syppre.fr/2023/03/06/gestion-des-couverts-vegetaux-les-enseignements-de-la-campagne>

Il pourrait être utile de réfléchir à nouveau à un renouvellement plus systématique et rapide du couvert végétal des terres agricoles après chaque récolte, et permettant également le repos de la terre.

## **1.2. Les aménagements fonciers agricoles, notamment liés aux politiques publiques à partir de la Reconstruction**

### **Les politiques agricoles, les remboursements, la productivité et l'accélération de la mécanisation**

Les politiques menées à partir des années 1950 et jusque dans les années 1980, avaient pour buts à la fois la réorganisation, la modernisation et l'intensification de la production agricole. La course à la rationalisation a abouti, via les remboursements, à faire agrandir la taille des nouvelles parcelles, en les regroupant sur moins de sites différents, et idéalement moins loin de chaque siège d'exploitation agricole. De plus, ces politiques productivistes ont encouragé les cultures de betterave (à sucre), de pommes de terre et de maïs, 3 végétaux dont la culture nécessite une distance significative (plusieurs cm) entre deux plants du même rayon, et une distance encore supérieure entre deux rayons... Il n'y a alors dans ces types de cultures aucune végétation densément semée pour être à la fois un tapis capable d'absorber rapidement les eaux des précipitations, et freiner ensuite l'écoulement de ces volumes d'eau le cas échéant.

La mécanisation, c'est-à-dire à la fois la motorisation, l'alourdissement et l'agrandissement des gabarits des outils, devenue indispensable pour travailler plus vite de plus grandes pièces nécessitait des accès plus larges. Les haies, les fossés et les talus sont alors devenus des obstacles à la circulation et aux manœuvres. La suppression de ces aménagements linéaires a favorisé, sans s'en rendre compte, un remodelage des écoulements des eaux superficielles, qui passe moins par le ralentissement et la canalisation des flux liés aux intempéries en surface ; et donc au profit de potentielles coulées imprévisibles et dévastatrices.

Même si, globalement sur les 2 photos de la page de droite, la surface totale des surfaces d'exploitation ne se réduit pas sur le finage de Sailly-Laurette (malgré la baisse du nombre total de pièces), il s'avère que la longueur additionnée des bordures de champ (composés autrefois de haies bocagères et/ou de talus, fossés) a sensiblement diminué.

## **L'arasement des haies bocagères et le retournement des pâtures**

### ***Les haies***

A l'apogée de la plantation et de l'entretien des haies (soit environ la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle), la France comptait près de 3,5 M de km de haies bocagères, d'innombrables mares, ainsi que des fossés de drainage et des talus pour border de nombreux chemins creux et routes. Tous ces aménagements linéaires, ainsi que les pâturages, les mares et autres pièces d'eau contribuaient à un certain équilibre ou une régulation hydraulique naturelle des écoulements de surface.

Les conséquences paysagères de la Première Guerre mondiale sur certains territoires, dont le Vermandois et le Santerre, ont été entre autres la disparition (involontaire certes) des haies bocagères, de fossés et de talus, au profit de plus de larges espaces dénués pour les cultures.

Le mécanisme d'arasement des haies et de comblement des aménagements hydrauliques anciens était en place, mais il n'a cessé de continuer ensuite.

En effet, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les autres paysages ruraux encore composés de petites parcelles disséminées çà et là autour des villages n'étaient plus du tout adaptés aux besoins alimentaires croissants de la population et donc aux attentes d'une nouvelle agriculture productiviste et intensive (voir ci-avant : les politiques agricoles). Les haies bocagères symbolisaient aussi aux yeux des exploitants « des surfaces consommées inutilement » par rapport aux cultures stricto sensu. Pour ces motifs pratiques et productivistes, les haies ont été l'objet d'arasement à grande échelle.



Source : France Nature Environnement Pays de Loire

### Village de Sailly-Laurette avant 1965



Sources : [remonterletemps.ign.fr](http://remonterletemps.ign.fr)

### Village de Sailly-Laurette de nos jours



Pourtant, les haies bocagères présentent de nombreuses vertus entre autres, sur le plan environnemental qui nous concerne : elles sont composées de plantes de différentes hauteurs. Parmi ces végétaux dûment choisis, les herbes ont le pouvoir de freiner considérablement la vitesse de l'écoulement d'eau ; ce qui réduit alors d'autant le lessivage voire l'érosion de la terre cultivée en contrebas bas et la destruction des semences ou des plants en croissance



Source : [tela-botanica.org](http://tela-botanica.org)

Les haies qui sont replantées de nos jours sont d'une largeur minimale d'environ 2 m. Elles forment une nouvelle barrière végétale qui freine la vitesse d'écoulement et peut aussi absorber directement une partie des eaux de surface.

Les haies, pour être efficaces, sont plantées perpendiculairement au sens de la pente du champ à l'endroit considéré.

L'espacement entre 2 haies dans le même champ (et en limites de parcelle) peut aller jusqu'à 36 m ; cette distance est proportionnelle à plusieurs fois la largeur des outils et engins agricoles contemporains.



Source : [union-agricole.fr](http://union-agricole.fr)

Aujourd'hui, malgré des efforts entrepris pour la replantation de haies bocagères, le nombre total kilométrique continue de diminuer en France : suppressions partielles pour élargir des entrées de champ, regroupements de parcelles voisines en une seule pièce, aménagements viaires et constructions nouvelles, etc...

Des mesures peuvent être prises localement ou régionalement pour encadrer des modifications, et pour promouvoir la replantation des linéaires économiquement et environnementalement vertueux. Des dispositifs d'aides publiques existent pour financer des replantations de haies (généralement de 23 à 6 €/ml et incluant parfois un cahier des charges sur la composition des haies replantées : cf quota d'arbres fruitiers minimal à respecter...).

### **Les pâturages**

Les pâturages sont des surfaces enherbées, souvent sur des parcelles en pente (voir photos ci-contre), et qui sont donc capables de ralentir et d'absorber en grande quantité les eaux pluviales.

Cependant, la diminution des activités d'élevage en pâture depuis les années 1980 ou 1990 a conduit au retournement progressif des prés et leur mise en culture. Donc, au lieu d'avoir dans un paysage agricole des zones pastorales qui ont entre autres fonctions de réduire les excédents pluviométriques restés en surface, on observe depuis plusieurs dizaines d'années dorénavant, la disparition des solutions au profit de nouvelles surfaces pouvant poser problème en cas de conjonction de précipitations fortes et de l'état hydrique plus ou moins saturé du sol et du sous-sol agricole.

Les photos aériennes de la page 11 ne permettent pas de voir la diminution (ou jusqu'à la disparition ?) des surfaces en pâture. Cependant, c'est une tendance nationale qui se vérifie aussi au niveau local.

Il sera judicieux d'observer et de suivre l'évolution de la part des pâtures dans la surface totale agricole utile sur le secteur de Sailly-Laurette.



Source : [alliance-elevage.com](http://alliance-elevage.com)



Source : [web-agri.fr](http://web-agri.fr)

### 1.3. Des conseils déjà prodigués mais relativement suivis et aux résultats mitigés

Les exploitants agricoles sont déjà, depuis plusieurs années, invités par les instances agricoles (consulaires, centres de formation, syndicats professionnels) à travailler et ensemercer les terres dans le sens perpendiculaire à la pente naturelle des champs. Cette préconisation vise à faire réduire les volumes et les vitesses d'écoulement des eaux en excès lors d'intempéries volumineuses et/ou violentes.

Les photos ci-après illustrent la force de l'écoulement de l'eau alors que ce n'est encore que le point de départ de nappes ou coulées depuis les champs vers les villages en aval en fond de vallée...

Ces photos apportent également d'autres constatations et enseignements.



Photo n°1 (image d'illustration d'une situation plausible ; source : RTBF)

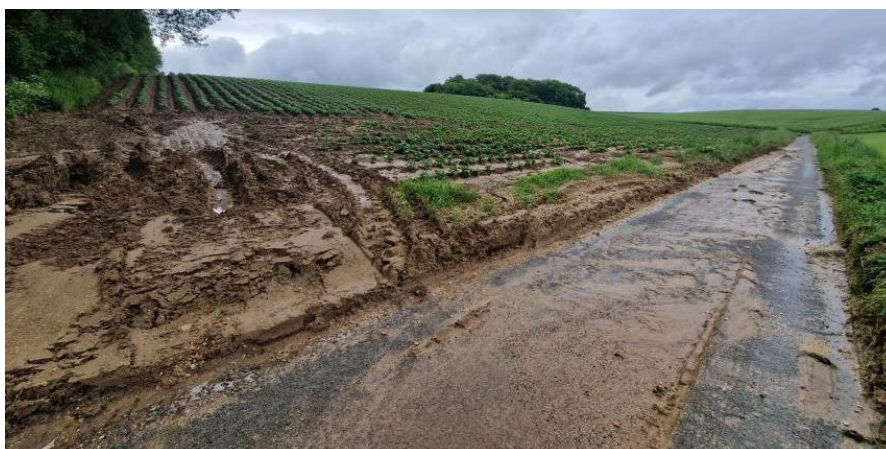
*Le sens de l'écoulement de l'eau est du bas de l'image vers le centre, puis plus loin lorsqu'elle arrive au point le plus bas du champ (vers la gauche), l'eau recharge de sens et s'écoule vers le fond à droite. Il s'avère que l'eau qui entre avec force dans le champ commence par franchir perpendiculairement les butées de pommes de terre sur plusieurs mètres avant de suivre le sens de la pente. Et ce parce que le sens de culture suit le sens de la pente... ! Et lorsqu'enfin l'eau parvient au point le plus bas du champ, elle suit le chemin gravitaire, à nouveau perpendiculairement au sens des butées de terre. A noter que la force de l'eau - à son arrivée dans le champ avant la prise de la photo - a décapé les butées de terre et a emporté les plants dans le flot sur une plus grande largeur que le flot représenté sur la photo.*



GRAND AMIÉNOIS  
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN



Conseil de Développement Durable en Commun  
Grand Amiénois



**Photo n°2 (image d'illustration d'une situation plausible ; source : Courrier Picard)**

*On constate tout d'abord l'écoulement de la boue sur la partie en bas à gauche du champ ainsi que sur la route ; et que les restes de cette coulée sont en droite ligne des rayons de culture faits en contrehaut, dans le sens de la pente.*

*Cependant, la pente de ce champ n'est pas uniquement du haut de la photo le long de la lisière vers la route : elle est aussi répartie sur l'intégralité de la largeur du champ, donc de la gauche vers la droite de la photo. Globalement, on peut penser que les semis semblent être réalisés relativement bien perpendiculairement au sens de la pente principale.*

*Mais là encore, il faut affiner l'observation : la pente qui suit la largeur du champ semble beaucoup plus douce que la pente le long de la lisière. Autant la pente de la largeur du champ ne favorisera pas une accélération de la coulée d'eau, autant la pente qui longe la lisière est plus forte, et peut faire davantage accélérer l'écoulement d'eau.*

*Il en ressort que la multiplicité des pentes dans ce champ rend confuse l'orientation à choisir des rayons de butées de terre dans un sens ou perpendiculairement. Une solution dichotomique n'existe pas dans ce cas-ci.*



**Photo n°3 (image d'illustration d'une situation plausible ; source : Courrier Picard)**

*Cette illustration montre le sens d'écoulement de l'eau relativement parallèle aux rayons de culture de la gauche de la photo ; mais sécant aux rayons de culture de la partie droite de la photo. Comme sur la photo précédente, l'eau a naturellement choisi le chemin gravitaire qui est aussi le plus facile pour elle.*

*La force de l'écoulement de la boue se constate ici par le décapage de la couche de terre de surface et la mise à l'air des cailloux à la place de la terre. Les limons fertiles ont disparu, ce qui affaiblit d'autant la valeur culturale de ce champ.*



GRAND AMIÉNOIS  
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN



Conseil de Développement Durable en Commun  
Grand Amiénois



**Photo n°4 : champ de pommes de terre à la sortie du village de Morlancourt fin mai 2024** (source photo personnelle)

*En arrière-plan, le sommet du plateau du Santerre sur le festonnement entre Morlancourt et Sailly-Laurette. Ce champ a subi 2 coulées convergentes dans le bas de la pente, et en direction de l'entrée du village. La coulée à gauche de la photo a suivi le sens des rayons de culture qui eux-mêmes ont +/- suivi le sens de la pente du sol. Beaucoup plus spectaculaire, la coulée de droite a été en revanche perpendiculaire au sens des butées de pommes de terre ; ce qui prouve la force du courant d'eau à cet endroit pour avoir réussi à franchir des dizaines de rayons de culture (et emportant les plants au passage).*

*Cette photo montre que la préconisation de cultiver perpendiculairement aux pentes n'est pas la solution unique, elle fonctionne véritablement pour des niveaux de précipitations beaucoup plus habituels.*



**Photo n°5 : le bas du même champ de pommes de terre à la sortie du village de Morlancourt** (source photo personnelle)

*Zoom sur le bas du champ de la photo précédente : la boue qui s'est accumulée en bas du champ a comblé les passages entre 2 butées de plants ; ce qui représente une sédimentation imprévue sur environ une vingtaine de cm de hauteur.*

*Voir également le photomontage de la dernière photo (panoramique) avant l'introduction : au même endroit, l'étendue de la flaque de boue (desséchée depuis) qui recouvre tout le bas du champ sur environ 20 cm d'épaisseur.*

## 2. Une proposition du Groupe de Travail Eau du CDD de médiation entre l'intercommunalité et les habitants et acteurs de la commune de Saily-Laurette

Une démarche d'études avait été proposée aux habitants et acteurs concernés de la commune de Saily-Laurette<sup>2</sup> par la Communauté de Communes du Val de Somme (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

La survenue et les conséquences de l'évènement météorologique du 21 mai est presque venue mettre un terme à une période de plusieurs mois de précipitations soutenues et régulières (cf depuis le milieu de l'automne 2023). Il a permis de se rappeler, tardivement, que la commune de Saily-Laurette était en situation de vulnérabilité face au risque des écoulements ou des concentrations des eaux de surface.

La réunion des membres de ce nouveau Groupe de Travail, constitué en urgence en réaction à l'évènement survenu, a été programmée pour le 11 juin suivant. Cette réunion a conduit à plusieurs propositions, dont la première était de proposer que le Conseil de Développement Durable accomplisse une médiation entre les habitants du village et son intercommunalité pour reprendre le dialogue.

Une réunion publique s'est tenue le 3 septembre 2024, à l'initiative des représentants de l'EPCI pour reprendre le dialogue avec les habitants de la commune. Avec pour objectif une concertation avec les exploitants agricole en vue de réaliser des travaux d'hydraulique douce en 2025-2026, et des ouvrages structurants à partir de 2027.

Compte tenu de ce que le dialogue a pu reprendre entre tout ou partie des acteurs ici concernés, le Conseil de Développement Durable n'a plus vu d'utilité contemporaine à sa proposition de médiation ; et s'est recentré sur des axes de travail préventifs à soumettre auprès du Pôle Métropolitain.



Source : *Courrier Picard*

<sup>2</sup> Ainsi que la commune de Warloy-Baillon, mais où l'accueil de cette étude a été autrement plus favorable et où l'étude a pu être menée.

### 3. Proposition d'action et d'étude à but préventif

Les membres du Groupe de Travail Eau ont émis une proposition constructive complémentaire à celle de médiation. Cette proposition consiste en la réalisation d'un **travail de méthodologie de recueil des anciennes informations sur les risques d'aménagement liés à l'eau, via différentes sources documentaires et testimoniales**. L'objectif est de pouvoir faire constituer un guide, sous couvert du Pôle Métropolitain, en vue de capitaliser les enseignements de précaution pour les décisions d'aménagement et d'urbanisme à venir pour toutes les communes du Grand Amiénois qui sont situées en fond de vallée et/ou sont arrosées par un cours d'eau ou des plans d'eau.

En effet, il existe tout autour de nous des indices naturels et d'autres anthropiques qui peuvent nous faire comprendre les paramètres naturels ou hydriques pour l'exploitation ou l'aménagement de terrains au cœur ou en périphérie des communes ou des agglomérations du Grand Amiénois.

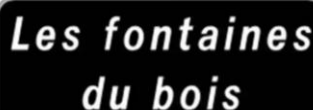
#### 3.1. Les informations d'origine humaine

##### 3.1.1. Les documents pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

En premier lieu, chaque intercommunalité a la compétence obligatoire de la gestion des milieux aquatiques et l'écoulement des eaux et des systèmes aquatiques. Des informations d'état des lieux des territoires permettront de recouper et de compléter la connaissance de la problématique des écoulements en lien avec le réseau hydrographique de chaque intercommunalité.

##### 3.1.2. Les toponymes

Ils sont souvent évocateurs de l'état d'un site : « le marais », « le fond », « la roselière », « la source », etc... Ils évoquent ainsi des endroits marqués (potentiellement) par la présence de l'eau en surface ou à très faible profondeur. Les toponymes sont référencés sur des panneaux routiers sur le terrain, lorsqu'il s'agit de lieux-dits ; mais aussi sur les cartes de l'IGN (cartes au 25 000<sup>e</sup> ou auparavant au 50 000<sup>e</sup> (dites « d'Etat major »)).



Les fontaines  
du bois

Source panneau : prozon.com (type E31)



Source carte : ign.fr

### 3.1.3. Les noms de rue

De la même façon, les noms attribués aux rues des villages peuvent indiquer directement des indices à rechercher sur la présence et/ou l'écoulement d'eau à proximité...

Il ne faudra pour autant pas perdre de vue que les rues des villages sont sujettes à être rebaptisées au fil du temps et des événements qui marquent l'histoire locale ou nationale.

Cela signifie que des rues dont le nom était autrefois clairement évocateur (par exemple « rue du vieux pont ») peuvent avoir été rebaptisées du nom d'un personnage historique ou politique, etc... Ce changement de nom peut masquer et faire oublier, dans cet exemple-ci, la présence d'un pont autrefois à proximité, et donc de la présence d'un tracé de cours d'eau... (ou voir photo et photomontage ci-contre).



C'est pourquoi il faudra vérifier dans les documents municipaux anciens- Source : mairie de Chalmaison, Seine-et-Marne les dénominations précédentes des rues pour faire réapparaître ces indices de la présence d'eau ou de l'état (hydrophile ou imperméable) des sols dans un ou plusieurs secteurs potentiels de chaque commune.

*Il pourrait être également intéressant de profiter de cette recherche des toponymes et des noms de rue afin de l'élargir à l'autre problème majeur des sols autour des villages : les anciennes carrières de craie et cavités souterraines ; et ce dans le même but de prévention des risques naturels locaux avant tout projet de construction ou d'aménagement.*

### 3.1.4. Les recherches documentaires dans la presse régionale depuis 1920 sur les inondations subies

Les informations disponibles dans les archives de presse seront très significatives car elles permettront de localiser les endroits impactés par des inondations ou des coulées de boue par le passé.

En reportant tous les événements recensés sur la cartographie en lien avec la GEMAPI, il sera possible d'identifier les endroits statistiquement sensibles aux événements hydrauliques ; mais aussi de les croiser

potentiellement aux zones bâties progressivement sur ces zones à vocation hydrique.



Sources : Courrier Picard

### 3.1.5. Les témoignages des aînés

Au-delà des informations collectées à partir de documents anciens, il est aussi important de rencontrer des villageoises et villageois qui peuvent encore témoigner d'évènements naturels subis (ou racontés par leurs parents). Témoigner d'intempéries et de leurs conséquences que les jeunes générations (qui sont peut-être aussi originaires d'autres communes ou régions, etc...) ne connaissent pas ou n'ont pas vécus. Ces témoignages à recueillir pourraient aussi confirmer que certains endroits sensibles ont été au fil du temps réaménagés puis bâtis.



Source : [retraiteplus.fr](http://retraiteplus.fr)

## 3.2. Les informations d'origine naturelle

Le travail méthodologique de recueil des indices relatifs à la problématique des écoulements en surface passera également par l'étude des formes naturelles des paysages.

### 3.2.1. Les relevés cartographiques et photographiques

Les anciennes cartes IGN (dites « d'état-major ») peuvent présenter, outre les indications des toponymes (voir ci-avant) des relevés de points d'eau (stagnants ou coulants, dont des lavoirs ou des abreuvoirs) qui, pour certains, ont peut-être disparu sur les cartes plus récentes car ces endroits ont été le cas échéant urbanisés.

Il serait alors bon de faire relever également sur les anciennes cartes disponibles toutes les mentions aux cours d'eau, aux étangs, aux zones humides, marais, etc... Et de comparer ces zones avec l'état actuel de l'urbanisation autour de chaque commune concernée.

Des photos aériennes peuvent avoir été réalisées (par l'IGN également). Elles pourront recouper les informations cartographiques ; voire en cas de missions photographiques 3 D éventuellement réalisées au-dessus du territoire du Pôle Métropolitain, d'avoir des informations plus précises sur la composition végétale des paysages des versants et fonds de vallée : arbres (peut-être même jusqu'à l'identification de certaines essences communes dans les zones humides (peupliers, saules, bouleaux...), haies bocagères, étangs et mares, etc...

Illustration en 2D page suivante.



GRAND AMIÉNOIS  
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN



Conseil de Développement Durable en Commun  
Grand Amiénois

**Village de Sailly-Laurette avant 1965** (source : [www.remonterletemps.ign.fr](http://www.remonterletemps.ign.fr))



**Village de Sailly-Laurette de nos jours** (même source)



La comparaison entre les 2 photos démontre d'une part l'extension (certes limitée) de l'urbanisation sur les voies de communication en périphérie de la commune ; mais surtout le remaniement du parcellaire agricole.

### 3.2.2. L'évolution de la composition agricole et naturelle

#### \* *Les parcelles de champs*

L'illustration précédente montre qu'à la suite des remembrements successifs, la taille moyenne des pièces a augmenté, dont par adjonction de plusieurs anciennes parcelles mitoyennes.

Or, les contours des parcelles récentes n'ont plus suivi autant qu'auparavant les variations topographiques. C'est-à-dire que les anciennes pièces, de plus petites tailles s'adaptait quelque peu mieux à la topographie, par rapport aux champs contemporains qui, pour des raisons de simplification et de facilité, sont plus longs, plus larges et davantage à suivre le sens des pentes des sols. Et les anciens champs étaient davantage clôturés par des haies.

Une étude de simulation pourrait être envisagée en vue de générer le concept d'un autre découpage, à surface identique, des parcelles en tenant mieux compte de la déclivité des sols (les informations d'orientation et de force des pentes sont accessibles par analyse des cartes IGN au 25 000<sup>e</sup>), et en incrémentant des haies bocagères non seulement en bordures de chaque champ, mais aussi à l'intérieur des champs en fonction de leur largeur nouvelle dans le cadre de la simulation d'un nouveau découpage du paysage agricole local.

Cette étude pourrait être menée soit par un centre de formation agricole, soit ou en lien avec une formation universitaire d'aménagement du territoire et/ou de géomètre-topographe ; dans le cadre d'un atelier pédagogique.

#### \* *Les haies bocagères*

##### *Composition*

Une haie se compose d'une grande variété de plantes indigènes et, pour la plupart, de plantes vivaces (qui persistent plusieurs années) : arbres, arbustes, arbrisseaux, sous-arbrisseaux et autres végétaux de toutes sortes. Trois différentes strates coexistent :

- **La strate herbacée** : située au plus près du sol, cette partie se développe souvent de manière spontanée. Elle se compose généralement d'espèces fleuries locales, de graminées et de légumineuses. Parmi elles, on peut citer la mauve, le coquelicot, le vulpin ou le trèfle.
- **La strate arbustive** : elle contient des arbustes et des arbrisseaux qui rendent la structure plus large et touffue. Les essences les plus représentées comprennent l'aubépine, la viorne, le sureau, le fusain, le cornouiller ou encore la ronce.
- **La strate arborée** : dernière strate à se développer, elle est aussi la plus haute. Elle comporte des arbres de haut-jet, tels que le chêne pédonculé, le frêne commun ou le saule blanc.

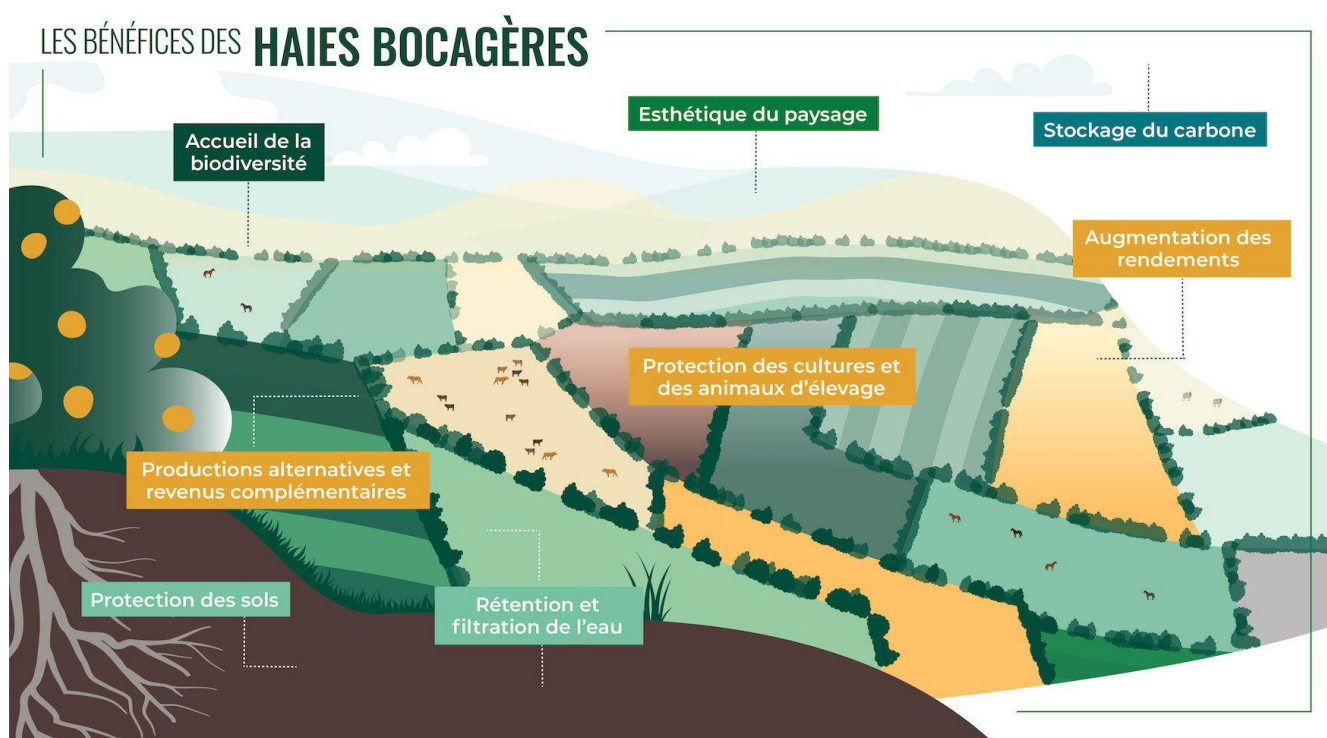
Très souvent, une haie s'épanouit sur une zone légèrement surélevée appelée « talus ». Au pied du talus se trouve un fossé qui sert à la fois à stocker les eaux de pluie et à bloquer le développement des racines pour

éviter qu'elles empiètent sur les cultures voisines. Compte tenu des différentes hauteurs de pousse des végétaux, il est clair que l'efficacité d'une haie ne commence qu'au bout de plusieurs années, et se renforce au fil du temps.

### **Types de haies bocagères**

Il existe plusieurs types de haies. Leur composition exacte dépend en effet de la zone d'implantation, qui influe sur la nature des espèces végétales et animales et conditionne les bénéfices générés.

- **La haie de plein champ** est la plus commune. Elle délimite les parcelles agricoles et les pâturages, et forme un paysage renommé appelé « bocage ».
- **La haie champêtre** pousse spontanément dans nos campagnes. Elle se compose d'espèces locales adaptées aux conditions de sol et de climat.
- **La haie vive** est plutôt constituée d'arbustes et d'arbrisseaux épineux. À vocation défensive, elle permet de limiter les intrusions. Elle pousse naturellement sur des terrains laissés en friche, mais peut aussi être plantée.
- **La haie ripisylve** prend racine au bord d'un cours d'eau. Ce type de structures végétales se compose d'essences adaptées à un milieu constamment humide.



Source : <https://www.reforestation.com/magazine/haie-bocagere-tout-savoir>

Il est nécessaire, à l'échelle locale, de préserver et de renforcer les linéaires de haies, notamment, pour ce qui concerne la présente problématique de coulées surfaciques : afin ici d'une part d'éviter les turbulences du vent qui dessèche le sol (un sol protégé par une haie augmente sa réserve en eau dans les premières couches

du sol de 5 à 10 % ; source <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/373> , et d'autre part de contribuer au freinage et la diminution des écoulements de boue provoqués par des intempéries excessives et violentes.

Les collectivités locales pourraient par exemple négocier des compensations, pour tout aménagement nouveau, que les porteurs de projet financent un mètre ou un kilomètre de replantation de haies concomitamment ou préalablement à la réalisation de chaque projet d'aménagement, de rénovation ou de construction.

Cela pourrait être graduel, de quelques mètres pour un logement à plusieurs hecto (ou kilo)mètres par tranche de x m<sup>2</sup> d'entrepôt ou par éolienne...

Un observatoire de cartographie des haies et pâtures et un fonds financier local pour la replantation des haies pourraient être imaginés et créés en ce sens...



Source : Syndicat Chère Don Isac, Loire Atlantique

#### **\* Les essences et types de végétation naturelle ou plantées**

Là encore, certains types de végétations sont révélateurs de la proximité et/ou de la quantité d'eau, en surface ou juste sous la surface du sol.

Ainsi, faire procéder à des relevés de présence d'arbres tels que les peupliers, les saules, les roseaux, etc... visibles aux



Source : psbm.fr



Source : <https://www.aquaportail.com/dictionnaire/definition/9453/roseliere>

pourtours des communes donnerait un complément d'information pour identifier les zones sensibles aux écoulements ou à la présence stagnante de l'eau.

\*\*\*

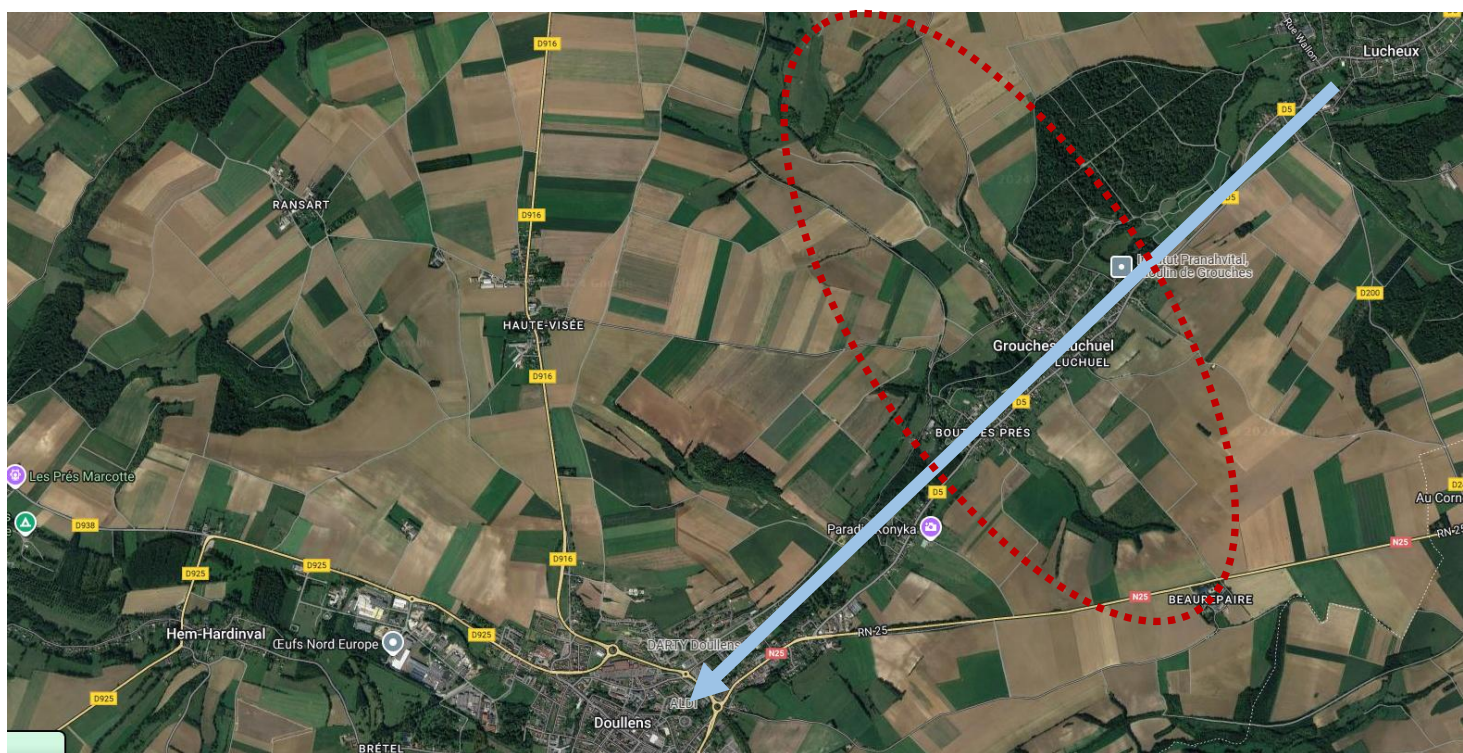
Pour réaliser ce travail méthodologique de recueil des informations anciennes à visée préventive, les membres du Groupe de Travail EAU invitent les décideurs du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois à commander et prendre en charge un travail en lien avec un-e ou plusieurs élèves d'une école spécialisée ou supérieure du territoire.

Le territoire du Pôle Métropolitain compte deux établissements de formation agricole, dont le lycée du Paraclet, qui dispense une formation en BTS Agricole « Gestion et Maîtrise de l'Eau » (GEMEAU). Les membres du Groupe de Travail considèrent comme très prometteuse la possibilité de faire réaliser l'étude en vue du guide méthodologique et la simulation d'un nouveau découpage des parcelles en vue de mieux tenir compte de la préservation des terres arables et réduire les risques d'écoulements de boue.

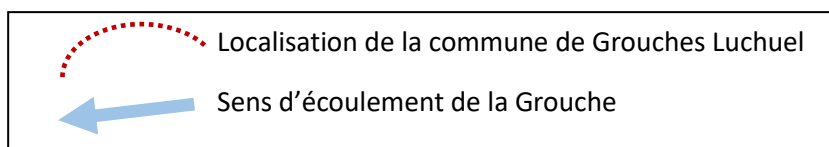
### 3.3. Parmi les aménagements pour maîtriser l'écoulement : l'exemple du village de Grouches Luchuel

La commune de Grouches Luchuel est située sur le bassin versant de l'Authie. La rivière Grouche traverse le finage de la commune du Nord-Est (en provenance de Luchoux) vers le Sud-Ouest pour affluer dans le fleuve Authie au niveau de Doullens.

Grouches Luchuel se caractérise par une topographie en cuvette (versants de vallées) faisant converger les eaux de ruissellement vers la Grouche qui s'écoule à travers le centre du village ; soumettant les habitants et les constructions à un risque élevé d'inondations et/ou de coulées de boue en cas de fortes intempéries.



Source carte : Google Maps



La Communauté de Communes Territoire Nord Picardie a engagé, sur la commune de Grouches Luchuel dès la fin des années 2010, une action de diagnostic hydrologique de son territoire, puis a fait procéder à des aménagements visant la limitation et le ralentissement de l'écoulement des eaux de pluie sur ce finage. Les aménagements prévus ont été dimensionnés pour répondre à des précipitations de volume décennal. Les travaux ont été réalisés à partir de 2022. Ils ont fait partiellement l'objet de cofinancement (Agence de l'Eau Artois-Picardie) du fait de l'éligibilité des études de diagnostic réalisées au dispositif d'intervention de l'Agence de l'eau.

Une visite de présentation aux membres du CDD a été organisée le 3 février 2025, en présence des représentants de la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie. Les participants ont pu prendre la mesure de la durée des démarches administratives et de la question du financement des études et des travaux. Mais ils ont aussi, par conséquent, constaté que les ouvrages mis en place ne sont pas systématiquement des aménagements lourds ; et qu'avec la participation des acteurs publics et privés concernés, les solutions préconisées peuvent être mises en œuvre.

Pour parvenir à ce haut niveau d'efficacité, il a été nécessaire que la mairie se soit rendu progressivement propriétaire d'une grande partie des terrains voués à l'aménagement des ouvrages de lutte contre le ruissellement.

L'attention a aussi été portée sur la nécessité de l'entretien régulier des ouvrages, qu'il s'agisse de taille annuelle des végétaux (cf haies et fascines) ou de curage des ouvrages après chaque épisode violent (débouchage et désenvasement des noues, seuils et retenues colinéaires) ; et donc du coût et de la responsabilité du portage de ces travaux d'entretien.



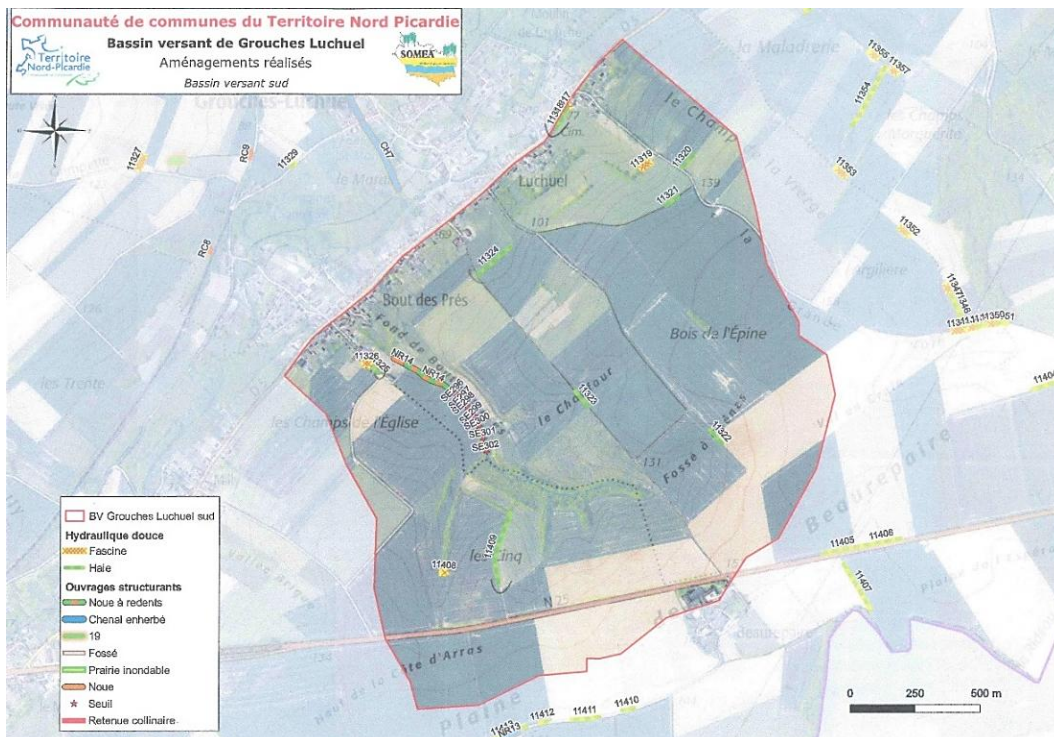
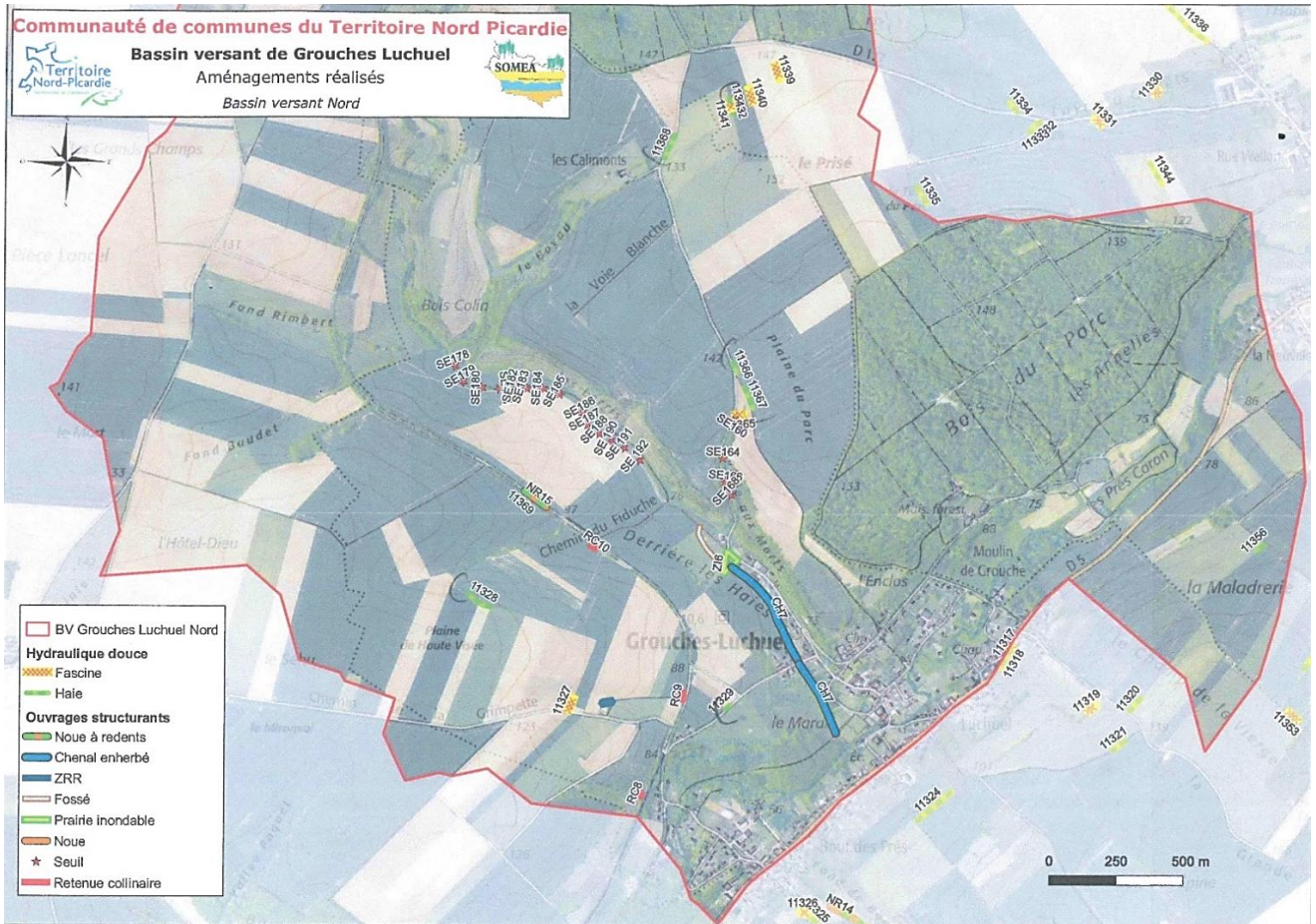
Source : photos personnelles



GRAND AMIÉNOIS  
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN



Conseil de Développement Durable en Commun  
Grand Amiénois



Selon les lieux d'intervention identifiés, les ouvrages mis en place sont de natures différentes (voir plans ci-avant : source Communauté de Communes Territoire Nord Picardie - SOMEA), dont :

**\* Les haies bocagères**

Environ 2 000 m de haies bocagères, réparties sur une quinzaine de lieux, sont venues mieux contenir les limites de parcelles, à des endroits stratégiquement utiles dans le cadre du ralentissement des écoulements surfaciques. Ces haies sont dans le cas présent systématiquement installées en limite de champ, et correspondent généralement à des bordures de chemins ou de voies.

**\* Les fascines et le bassin de rétention et de ralentissement**

Une fascine est une structure composée de branchages en partie replantés, enchevêtrés et assemblés de manière à former un barrage, en amont duquel les matériaux fins s'accumulent. Cet assemblage constructif est utilisé notamment pour modérer l'érosion des sols par ruissellement. Les fascines peuvent être vives (les fagots de saule et les pieux reprennent leur pousse) ou mortes (fagots de saule désactivés et pieux en châtaignier généralement).

Une dizaine de fascines ont été implantées en fonction des pentes d'écoulement (voir photos ci-après).



Fascine 11327 (chemin de la grimpette) début 2023 (+/- date de la livraison des ouvrages) ci-dessus  
(source Google street view),  
et en décembre 2024 page suivante (photos personnelles).



Les branchages de saule ont repris leur pousse, vivifiant et ancrant ainsi l'ouvrage défensif perpendiculairement au sens de la pente. Les jeunes branches seront coupées (cf entretien annuel) avant le printemps afin de densifier les jeunes repousses de saules, ce qui pérennisera l'ouvrage dans le temps.

A proximité, en aval de cette fascine, une partie du champ a été réaménagée pour inclure un ouvrage de ralentissement de l'écoulement de l'eau de ruissellement (voir photos ci-contre).



Sources : ci-dessus : Google street view hiver 2022-2023 ; après : photos personnelles décembre 2024



GRAND AMIÉNOIS  
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN



Conseil de Développement Durable en Commun  
Grand Amiénois



Le détail de la photo de droite montre qu'il s'agit d'un bassin (d'infiltration) et de ralentissement de l'écoulement de l'eau, équipé d'une buse d'évacuation du trop-plein d'eau (dans la partie empierrée). L'eau est donc considérablement ralentie et stockée temporairement ; et lorsqu'elle s'échappe par la buse, elle reprend son écoulement lentement et tardivement par rapport à l'épisode pluvieux.

### \* **Les noues à redents**

Environ 400 m linéaires de noues à redents ont été disposés essentiellement sur le thalweg du bassin versant sud de Grouches-Luchuel. Il s'agit d'un aménagement composé de plusieurs noues (fossés larges et peu profonds) qui sont disposées en cascade d'amont en aval, dont le barrage est perméable. Il s'agit ici d'un équipement visant à ralentir et à stocker provisoirement des grandes quantités d'eau de ruissellement en provenance du haut de versant de vallée et du plateau. Les noues à redents ont été aménagées en aval de seuils



(Source : <https://wiki.tripleperformance.fr/wiki/Noue>)

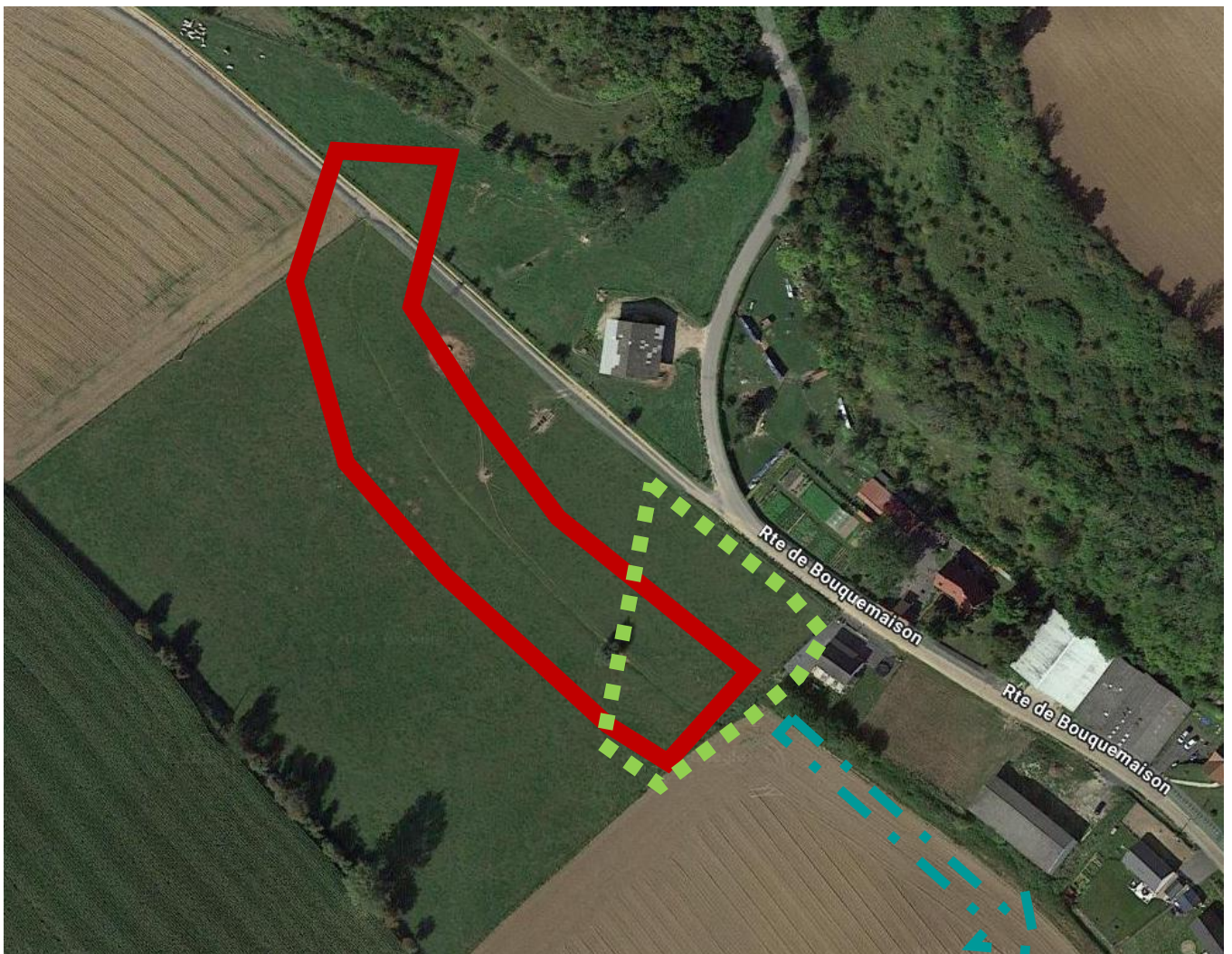
### \* **Les seuils**

25 seuils ont été répartis sur les 3 lignes de thalweg qui sont sur le bassin versant de la commune. Il s'agit d'un type d'aménagement relativement proche des noues, mais avec des hauteurs de chute d'un « réservoir » à l'autre plus élevé. Ce type d'équipement convient mieux sur les portions de territoire contraints par des pentes significatives et une étroitesse de surface disponible. Par exemple, sur le secteur de la vallée aux morts de Grouches Luchuel, les aménagements de rétention et de ralentissement de l'eau et les seuils ont été réalisés dans le reste du thalweg encore disponible à côté de la route départementale.



**\* Le fossé, la prairie inondable et le chenal enherbé**

Un autre secteur a été traité différemment, compte tenu de sa topographie et des constructions qui longent le chemin d'écoulement des eaux. En aval des seuils aménagés au pied des larris, un fossé (ligne visible dans le secteur en rouge) a été creusé pour détourner l'eau qui aurait pu inonder la ferme et les habitations, et la faire s'écouler dans un pâturage où l'eau peut être stockée (secteur vert clair) dans une prairie dont l'exploitant a confirmé qu'elle puisse être inondée, puis relâchée dans un chenal enherbé (flèche bleu-vert), via une écluse. Ce chenal permet de continuer l'écoulement - ralenti et contrôlé – de l'eau de pluie pour rejoindre le cours d'eau qui draine le village.



Source : Google Maps

**\* Les retenues colinaires**

Il s'agit d'ouvrages maçonnés récents qui s'adosent en complémentarité à d'autres équipements ou infrastructures qui contribuent à titre principal ou accessoire à l'écoulement des eaux de pluie. Dans le cas de Grouches-Luchuel, 3 retenues colinaires ont été aménagées au pied du talus de l'ancienne voie ferrée qui va de Doullens à Frévent.

Le principe est de réduire le diamètre de buses d'évacuation des eaux de pluie de l'ancienne voie ferrée, pour créer une rétention de surface en amont, sur des terrains aptes à recevoir un stockage d'eau excédentaire. Ainsi, l'eau de ruissellement est ralentie dans sa course, ce qui limite le mécanisme de lessivage et d'érosion des sols.

## CONCLUSION

Les évènements météorologiques du 21 mai 2024 et leurs conséquences humaines, environnementales et matérielles à la fois sur les villages envahis de coulées de boue, mais aussi pour les champs qui ont perdu au moins en partie les cultures ensemencées ainsi que des volumes considérables de terres fertiles, obligent à repenser :

- l'organisation spatiale et fonctionnelle des espaces de cultures et d'élevage,
- la vocation bâtie de certains secteurs identifiés en zone autrefois humide des villages,
- la place et l'importance des eaux d'écoulement et de précipitations dans notre mode de vie et d'aménagement de l'espace.

Des études menées par des bureaux d'études techniques mandatés par des collectivités sont en cours pour tenter d'améliorer la sécurisation des aménagements, des constructions et surtout des habitants qui animent les villages du territoire métropolitain.

Les haies arbustives jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre le ruissèlement ; mais ne sont pas le seul dispositif à mettre en œuvre dans cet objectif : d'autres types d'aménagements, de retenue ou d'écoulement, sont à choisir au cas par cas sur chaque endroit à réaménager.

Toutefois, les mouvements démographiques migratoires, progressivement depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, de populations rurales vers les villes, puis vers d'autres régions voire d'autre pays, ont conduit à une perte de la mémoire collective des évènements naturels survenus dans les campagnes.

Un travail méthodologique de recueil des informations anciennes pourrait aider à de meilleurs choix d'aménagements et de construction. Ce travail vertueux pourrait être également duplicable sur chaque territoire du Pôle Métropolitain afin que de prochains évènements météorologiques majeurs impactent moins les espaces de vie, les zones de culture, et de façon plus générale l'environnement et le cadre de vie de la population rurale de l'Amiénois.

Enfin, des organisations structurantes peuvent être menées pour avoir d'une part une vigilance sur l'évolution de la composition du paysage agricole, et d'autre part un outil d'aide à la restauration des aménagements vertueux qui ont plus ou moins disparu du paysage rural local.

Compte tenu par ailleurs de l'évolution des régimes météorologiques, et l'augmentation de la violence de certains épisodes, la question est posée sur le niveau trentennal voire cinquantennal des protections à mettre en œuvre dorénavant ; mais aussi sur la contribution et le cofinancement public des études et des travaux d'aménagement préventif.

## Table des illustrations

Les images et documents graphiques insérés dans les pages de ce rapport ont pour simple vocation d'illustrer les propos développés. Ce rapport n'a pas de finalité mercantile, ni pour but de faire de publicité pour n'importe quel organisme public ou privé que ce soit.

Selon les disponibilités, certaines illustrations proviennent de sources et de lieux extérieurs au Grand Amiénois.

Page de couverture et page 2 bas : source : Le journal de Ham  
Page 2 haut : source : Google Maps  
Page 3 haut : source : Franceinfo.fr  
Page 3 bas : source : TF1info.fr  
Page 4 haut et bas : source : Francebleu.fr  
Pages 5, 6, 7 haut : source : photos personnelles  
Page 7 bas et page 13 : source : Franceinfo.fr  
Page 8 haut : source : picardieweb.fr  
Page 8 bas et page 22 : source : RTBF  
Page 9 haut : source : Courrier Picard  
Pages 9 bas, 10 et 24 : source : photos personnelles  
Page 15 haut et bas : source : Wikipedia/Bassin de la Somme  
Page 16 : source : <https://monde.ccdmd.qc.ca/ressource/?id=53987&demande=desc> ; Marie-Christine Poiulin (2010)  
Page 17 : source : syppe.fr  
Page 18 : source : France Nature Environnement Pays de la Loire  
Pages 19 et 29 haut et bas : source : remonterletemps.ign.fr  
Page 20 haut : source : tela-botanica.org  
Page 20 milieu : source : union-agricole.fr  
Page 21 milieu : source : alliance-elevage.com  
Page 21 bas : source : web-agri.fr  
Page 23 haut et bas : source : Courrier Picard  
Page 25 : source : Courrier Picard  
Page 26 : source carte : ign.fr  
Page 26 : source panneau : prozon.com  
Page 27 haut et photomontage : source : mairie de Chalmaison  
Page 27 bas : source : Courrier Picard  
Page 28 : source : retraiteplus.fr  
Page 31 : source : reforestation.com  
Page 32 haut : source : Syndicat Chère Don Isac  
Page 32 milieu gauche : source : psbm.fr  
Page 32 milieu droite : source : <https://www.aquaportail.com/dictionnaire/definition/9453/roseliere>  
Page 33 : source : Google Maps  
Page 34 : source : photos personnelles  
Page 35 : source : cartes CCTNP / SOMEA  
Page 36 : source : Google Maps  
Page 37 haut gauche et droite et page 38 : source : photos personnelles  
Page 37 bas : source : Google Maps  
Page 39 haut : source : wiki.tripleperformance.fr  
Page 39 milieu et bas : source : photos personnelles  
Page 40 : source : google Maps

## Diffusion

Le présent document a pour but d'informer et de sensibiliser les décideurs publics locaux ou représentant tout ou partie du territoire du Grand Amiénois auprès d'instances nationales.

Il est également diffusé aux contributeurs externes (entités publiques, privées ou associatives) qui ont participé aux réunions de travail des membres du Groupe de Travail, ou aux travaux préparatoires à ces réunions.